



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

RATP: personnel

Question écrite n° 36303

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur la presence d'employes dans le metro parisien. En effet, la disparition des poinconneurs dans le metro meriterait d'etre reetudiee. Outre que cette disparition n'a pas ete sans consequence sur l'insecurite ambiante dans le metropolitain, ces emplois avaient une utilite sociale importante, qui n'a evidemment pas ete remplacee par les barrieres automatiques. Il conviendrait donc d'etudier, au titre de la creation de petits emplois pour la lutte contre le chomage, le retablissement de ces poinconneurs. Il lui demande donc s'il compte donner des instructions en ce sens aupres de la RATP.

Texte de la réponse

Reponse. - L'acces aux stations du metro parisien a ete equipe de composteurs validant les billets. Ces appareils ont prouve leur fiabilite et sont parfaitement aptes a accomplir les fonctions pour lesquelles ils ont ete concus ; c'est pourquoi on ne saurait retablir le metier de poinconneur qui ne presente qu'un faible interet, compte tenu de son caractere repetitif et monotone. Toutefois, la RATP s'attache pour des raisons de securite a maintenir la presence d'agents en station. Par leurs fonctions d'accueil du public, d'information, de controle et de surveillance, ils assurent aux usagers une qualite de service et un niveau de securite satisfaisants. Il convient de souligner que participent a cette mission de securite, outre le service de surveillance de la RATP et les 9 000 agents de la regie en contact avec le public, des brigades de CRS et de gendarmes mobiles ainsi que les policiers specialement affectes a la surveillance du metro.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36303

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 1988, page 547

Réponse publiée le : 11 avril 1988, page 1587